



Kinshasa, le 03/09/2024

N/Réf. : ONA/BN/MSM/ 499 - 09 /BLM/2024

**A Madame et Messieurs les Bâtonniers,
Tous**

**Objet : Lutte contre le comportement de certains avocats
en marge de leur éthique professionnelle**

**Madame et Messieurs les Bâtonniers,
Mes Chers et Honorés Confrères,**

Vous avez certainement suivi la communication faite par son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, à la réunion du Conseil des Ministres du 30 août 2024, invitant le Bâtonnier National et les Bâtonniers des différents barreaux à ne pas laisser hors sanction les avocats impliqués dans le ficelage des procédures qu'ils accomplissent généralement en marge de leur déontologie professionnelle.

Prenant en compte cette communication valant dénonciation, et en cas de faute dûment constatée et avérée dans le chef des avocats concernés, il vous revient d'agir comme de droit en respectant la procédure légale requise en la matière.

Aussi, je vous invite à rappeler, par voie de circulaire, à tous les avocats de vos barreaux respectifs, l'obligation qui leur incombe de respecter la loi et les règles propres à la déontologie de leur profession en toute circonstance.

Tenant compte de ce qui précède, je vous prie, Madame et Messieurs les Bâtonniers, de ne pas laisser impunie toute faute qui mérite objectivement une sanction afin d'éviter de porter atteinte à l'image de notre Corps et de préserver ainsi la noblesse et l'honneur de notre profession.

Veuillez agréer, **Madame et Messieurs les Bâtonniers, mes Chers et Honorés Confrères**, l'expression de mes sentiments confraternels.

**Le Bâtonnier National
Michel SHEBELE MAKOKA**

